



**AUSTRALIE – CERTAINES MESURES CONCERNANT LES MARQUES DE FABRIQUE
OU DE COMMERCE, LES INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES ET AUTRES
PRESCRIPTIONS EN MATIÈRE D'EMBALLAGE NEUTRE
APPLICABLES AUX PRODUITS DU TABAC
ET À LEUR EMBALLAGE**

La communication ci-après, datée du 9 juin 2020 et adressée par le Président de la Section connaissant des appels dans la procédure *Australie – Certaines mesures concernant les marques de fabrique ou de commerce, les indications géographiques et autres prescriptions en matière d'emballage neutre applicables aux produits du tabac et à leur emballage* au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée aux Membres.

J'ai l'honneur de vous adresser une copie des rapports de l'Organe d'appel sur l'affaire *Australie – Certaines mesures concernant les marques de fabrique ou de commerce, les indications géographiques et autres prescriptions en matière d'emballage neutre applicables aux produits du tabac et à leur emballage* (DS435/AB/R, DS441/AB/R). Ces rapports seront distribués aujourd'hui vers 17 heures aux Membres de l'Organisation mondiale du commerce, conformément à l'article 17:5 du Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends. Les trois membres de l'Organe d'appel qui ont siégé pour ces appels étaient M. Shree B.C. Servansing, en qualité de Président de la section, et M. Ujal Singh Bhatia et M. Thomas R. Graham, en qualité de membres.
